

APP, un label, un réseau

Le réseau APP est un acteur original dans le monde de la formation car il rassemble des organismes de formation aux statuts multiples : associations, Greta, CFA (centres de formation d'apprentis), Mairies, CRP (centres de rééducation professionnelle), ...



C'est un réseau pluriel qui porte le label APP.

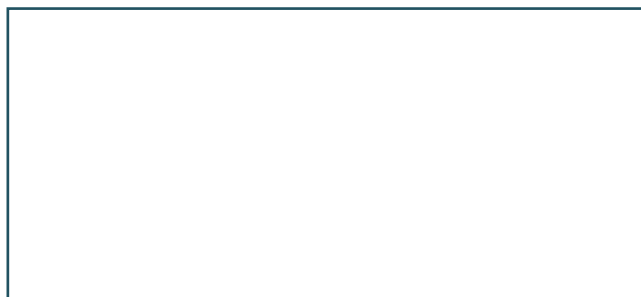
Ce label est le garant de la démarche, du professionnalisme et de l'engagement des équipes APP. C'est à la fois un label pédagogique et un label qualité.

“ Le label garantit la mise en place d'une formation qui vous ressemble. ”

Réseau de proximité

Avec près de 200 points d'accès sur tout le territoire, il y a forcément un APP près de chez vous.

Cartographie disponible sur www.app-reseau.eu



contact@app-reseau.eu
01 49 65 09 50
APapp - 44 rue Louveau
92320 - Châtillon
www.app-reseau.eu

f reseauapp - #reseauapp



Création : lecaméléon - Crédits photos : © gettyimages® / © iStock

Ce document est cofinancé par le Fond social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020.



LES ATELIERS DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE : SE FORMER, SE QUALIFIER, SE RÉINVENTER



Pour vous former, choisissez l'APP !

Les **Ateliers de Pédagogie Personnalisée** ou APP sont des espaces de formation apportant une réponse originale et personnalisée aux publics qui souhaitent être accompagnés dans l'acquisition et/ou le perfectionnement de leurs compétences.

L'une des caractéristiques propres aux APP est de s'adapter à vos besoins et à votre projet. Cela concerne les modalités, les contenus et les rythmes d'apprentissage.

Quels sont les domaines de formation ?

- Communication orale et écrite en français
- Compétences mathématiques, raisonnement logique
- Compétences de base en sciences et technologies
- Compétences numérique, informatique et bureautique
- Accompagnement méthodologique
- Compétences sociales et civiques, culture et citoyenneté
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Communication en langues étrangères

Pour qui et pour quel projet ?

Les APP accueillent toute personne ayant envie de se former pour :

- **Consolider et/ou développer** ses compétences et connaissances
- Mettre en œuvre un **projet professionnel**
- **Anticiper** une entrée en formation qualifiante
- **Préparer** un examen, un concours, un diplôme, une VAE (validation des acquis de l'expérience), un certificat professionnel
- **S'adapter aux évolutions** de son environnement social et/ou professionnel

“ Le réseau des APP est nationalement habilité pour vous accompagner vers l'obtention du certificat CléA, socle de connaissances et de compétences professionnelles, reconnu partout en France. Plus d'infos sur www.certificat-clea.fr ”

CERTIFICAT CLÉA®

Un parcours de formation sur mesure

Quel que soit le centre labellisé APP dans lequel vous vous rendez, vous y trouverez les mêmes étapes pour construire votre parcours et la même pédagogie personnalisée.

Les équipes APP seront à votre écoute pour définir un programme de formation adapté à votre projet et à vos besoins. Dès votre arrivée, vous bénéficierez d'un diagnostic-positionnement permettant de mettre "à jour" vos connaissances et compétences et d'évaluer vos besoins en formation.

Tout au long de votre parcours, des bilans et réajustements auront lieu.

Enfin, à l'issue de votre formation, une attestation répertoriant les compétences acquises sera établie et vous sera remise.



Au service de la réussite de votre projet, l'équipe APP s'engage à :

- Vous faire bénéficier d'un accueil individualisé
- Prendre en considération vos atouts et vos contraintes dans la construction de votre parcours
- Négocier avec vous les termes de votre contrat (objectif, dates, modalités d'organisation)
- Organiser des modalités de travail facilitant vos apprentissages et développant votre autonomie
- Mettre à votre disposition une grande diversité d'outils, de moyens et de ressources (multimodalité)
- Assurer un accompagnement personnalisé pendant toute la durée de votre formation

Le tout dans un environnement d'apprentissage convivial

Combien cela va-t-il coûter ?

Votre formation peut être prise en charge par un financeur selon votre projet, votre statut. Vous pouvez également utiliser un congé formation ou votre Compte Personnel de Formation (CPF).

